



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

Réunion Parents d'élèves – mardi 18 janvier 2022

Sommaire

Introduction

Présentation de la plateforme

Information sur les formations

Généralités sur les vœux

Le calendrier

L'apprentissage

La procédure complémentaire et le CAES

Pour vous accompagner



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

Présentation de l'application

<https://www.parcoursup.fr/>

- de **créer le dossier** de préinscription
- de **trouver des informations** sur les différentes formations de l'enseignement supérieur
- de **saisir les vœux** sans les classer
- de **compléter les dossiers** avec les éléments demandés par les formations choisies
- de **confirmer les vœux** les établissements d'accueil collectent et examinent les vœux (commissions pédagogiques d'examen des vœux), font des propositions d'admission aux candidats
- de **recevoir des propositions d'admission** des formations et d'y répondre dans les délais indiqués

Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Renforcer l'égalité entre les étudiants

L'égalité face à l'information :

- ✓ Garantir un même niveau d'information
- ✓ Accéder à l'ensemble de l'offre présente sur le territoire
- ✓ Rendre l'offre claire et lisible

L'égalité face à la mobilité :

- ✓ Agir sur les déterminismes sociaux et territoriaux de la mobilité

L'égalité d'accès aux filières courtes professionnalisantes :

- ✓ Renover les filières professionnalisantes
- ✓ Permettre aux bacheliers pro et techno d'y trouver toute leur place

Un accompagnement de l'élève à chaque étape de la procédure, de l'élaboration de son projet d'orientation au choix de sa formation

Des informations clés, pour mieux connaître les formations, leurs attendus, les critères d'examen des dossiers, les débouchés professionnels et faire les bons choix pour réussir

La prise en compte du profil de chaque lycéen et le **dernier mot donné au candidat** pour choisir sa formation

Des parcours de réussite personnalisés (Oui-Si) à l'université, pour accompagner la réussite dans l'enseignement supérieur (29 000 étudiants accompagnés en 2021)

Parcoursup : au service de l'égalité des chances



Des **places sont priorisées pour les lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives

Une **aide financière pour les lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation en dehors de leur académie

La possibilité de faire valoir dans son dossier **sa participation au dispositif « Cordées de la réussite »**

Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**

Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

Parcoursup : Le calendrier 2022



Retrouvez les informations utiles pour élaborer votre projet d'orientation

[terminales 2021-2022.fr](https://terminales2021-2022.fr)

des infos et des conseils pour
construire son projet
d'orientation

**[Le moteur de recherche
des formations 2021](#)**

en savoir plus sur les
formations qui vous
intéressent

**[Les services numériques
d'aide à l'orientation](#)**

**[Bac et Parcoursup 2022](#)
[ce qu'il faut savoir](#)**

Présentation de la plateforme



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



C'est quoi ? Calendrier Rechercher une formation FAQ Parcours+



21 DÉCEMBRE - 20 JANVIER

Découvrir
les formations

20 JANVIER - 29 MARS INCLUS

S'inscrire et
ajouter ses vœux

30 MARS - 7 AVRIL INCLUS

Compléter son dossier
et confirmer ses vœux

2 JUIN - 15 JUILLET

Phase d'admission
principale



Je m'informe sur les filières, les
formations et leurs débouchés sur
[Terminales2021-2022.fr](https://terminales2021-2022.fr)

[Visiter le site](#)



Je participe aux salons virtuels de
l'orientation et j'échange sur mon projet

- avec mon professeur principal si je suis lycéen
- avec le service orientation de mon établissement si je suis étudiant



Je recherche des formations
sur Parcoursup

Plus de 19 500 formations présentent leurs
programmes, leurs attendus et leurs critères
d'examen des vœux

Présentation de la plateforme



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



22 déc. 2021



Parcoursup

@parcoursup_info

En réponse à @parcoursup_info

📅 La prochaine étape à venir

Le 20 janvier : ouverture des inscriptions et formulation des vœux.

👉 parcoursup.fr/index.php?desc...

21 déc. 2021



Parcoursup

@parcoursup_info

En réponse à @parcoursup_info

🇫🇷 Parcoursup x Bac 2022

Cette année, le calendrier Parcoursup est construit en cohérence avec celui du baccalauréat pour s'adapter aux échéances de l'année de terminale et prendre en compte les résultats des élèves.

21 déc. 2021



Parcoursup

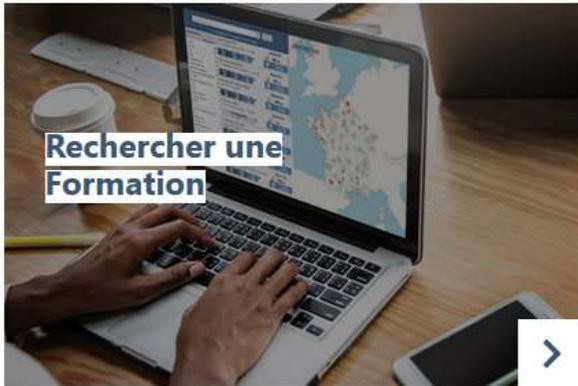
@parcoursup_info

En réponse à @parcoursup_info

💡 Les ressources pour mieux comprendre le fonctionnement de la procédure :

- des vidéos tutoriels
- le calendrier détaillé
- FAQ
- Des pages thématiques (apprentissage, études de santé, bourse et logement...)

Présentation de la plateforme



Tutoriels

<https://youtu.be/WrL94tPvqoU>



Présentation de la plateforme





 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

S'informer sur les formations

S'informer sur les formations

21 DÉCEMBRE - 20 JANVIER
Découvrir
les formations

20 JANVIER - 29 MARS INCLUS
S'inscrire et
ajouter ses vœux

30 MARS - 7 AVRIL INCLUS
Compléter son dossier
et confirmer ses vœux

2 JUIN - 15 JUILLET
Phase d'admission
principale



Je m'informe sur les filières, les
formations et leurs débouchés sur
Terminales2021-2022.fr

[Visiter le site](#)



Je participe aux salons virtuels de
l'orientation et j'échange sur mon projet

- avec mon professeur principal si je suis lycéen
- avec le service orientation de mon établissement si je suis étudiant

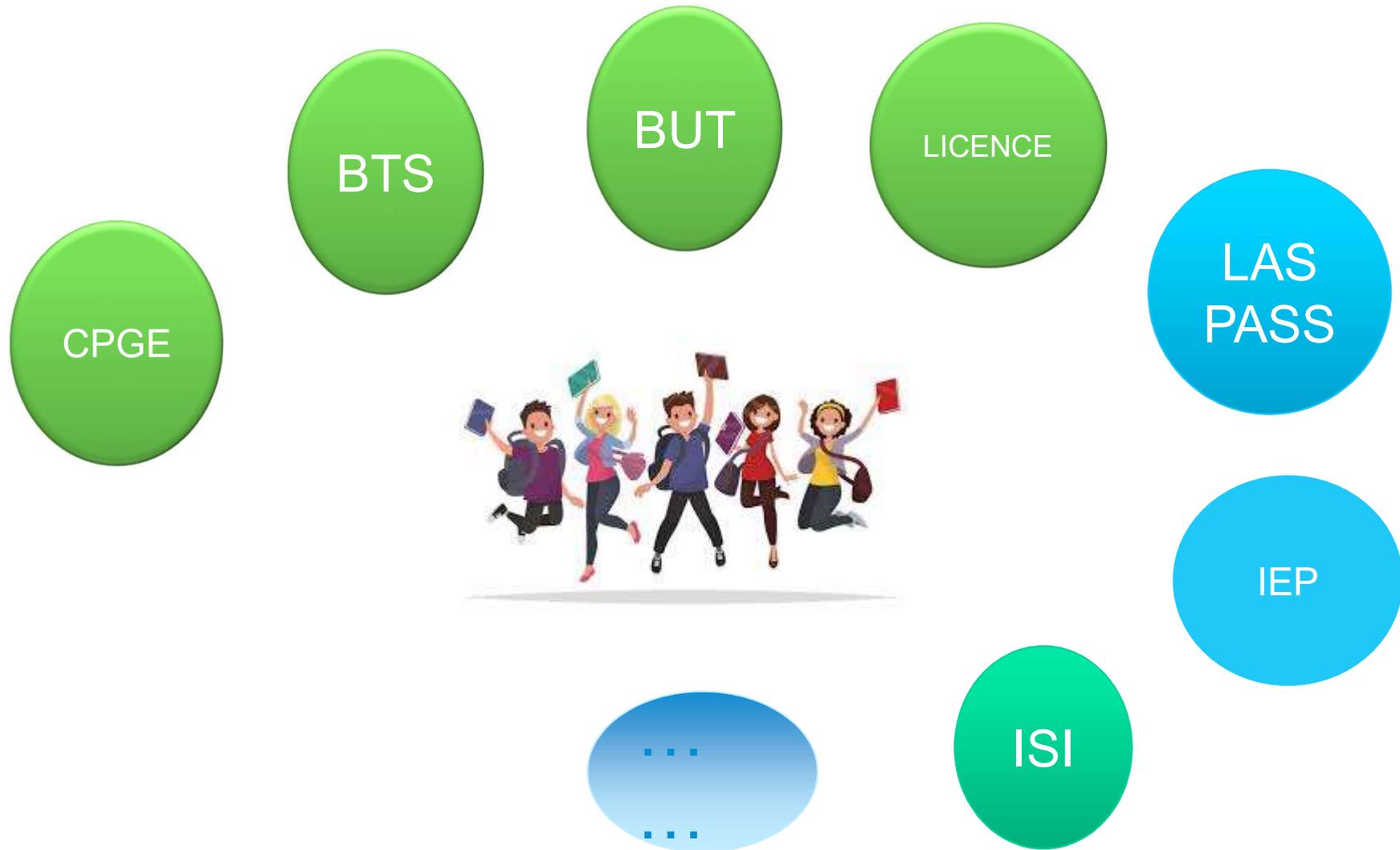


Je recherche des formations
sur Parcoursup

Plus de 19 500 formations présentent leurs
programmes, leurs attendus et leurs critères
d'examen des vœux

[Chercher une formation](#)

S'informer sur les formations



➔ La majorité des formations supérieures sont dans **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

1- Les formations sélectives : sur dossier ou sur concours

- **CPGE** (classes préparatoires aux grandes écoles)
- **BTS** (Brevet de technicien supérieur)
- **BUT** (Bachelor universitaire de technologie)
- **Ecoles d'ingénieurs et de commerce et management**
- **Formation en soins infirmiers et autres formations paramédicales**
- **Formation en travail social**
- **Licences sélectives**
- **Formations d'arts, de design et spectacle vivant**
- **Formations des IEP**
-

2- Les formations non sélectives

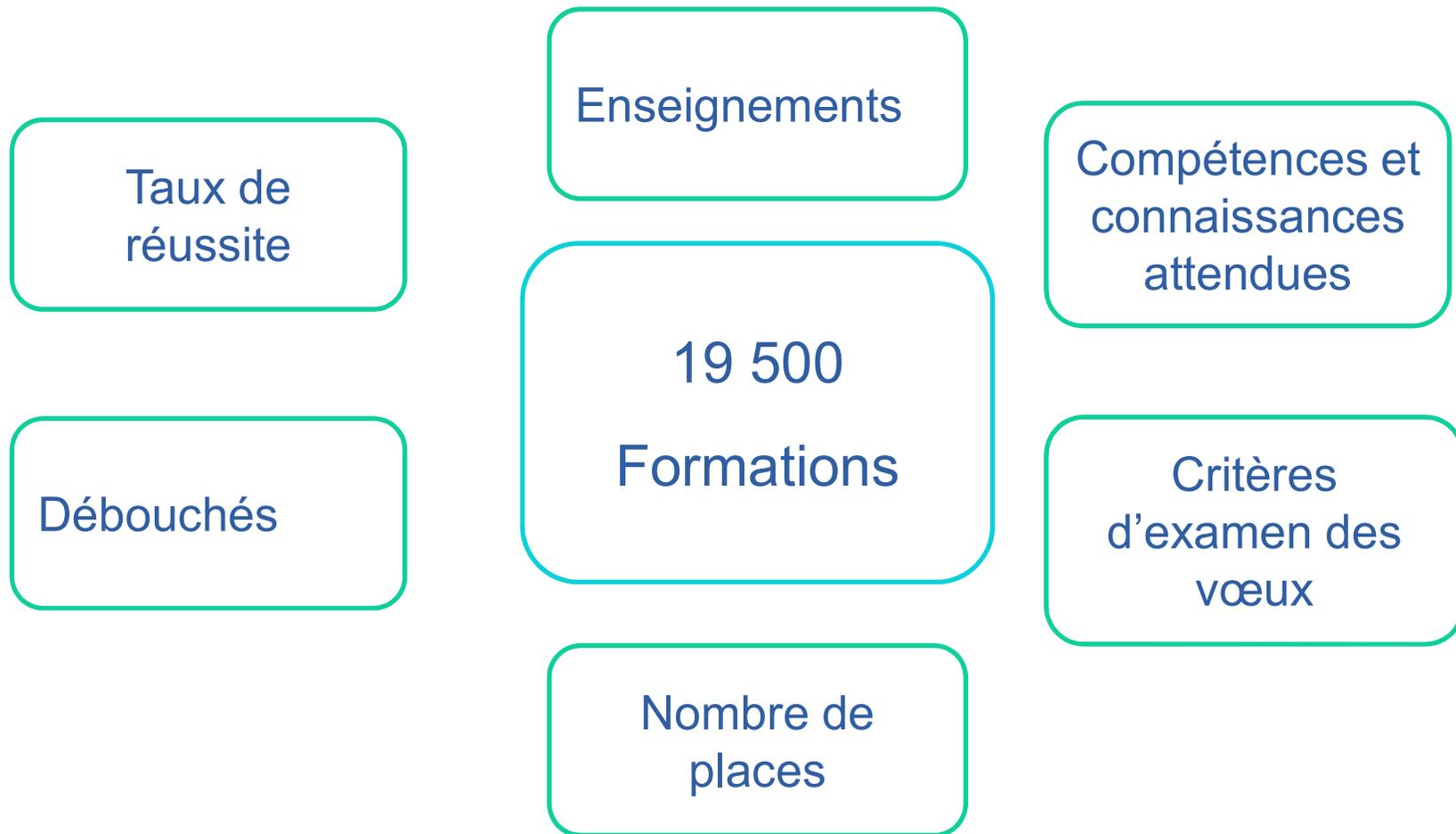
Licences non sélectives et le parcours spécifique d'accès sante

3- Les formations en apprentissage

Alternance entre une formation théorique et une formation pratique chez un employeur.

L'étudiant est aussi salarié.

4 – Quelques rares formations privées ne sont pas présentes



Lisez attentivement les informations avant de saisir vos vœux

S'informer sur les formations

Voir la fiche

Découvrir en vidéo comment rechercher une formation

Recherche des formations

Q bts ci

Effacer les filtres

Types d'établissement

- Établissements Publics 366/394
- Établissements Privés 178/188

Apprentissage

- Formations en apprentissage 130/137
- Formations hors apprentissage 414/445

Types de formation

- BTS - BTSa - BTSM 544/582
- Formations d'art, de design et du spectacle vivant 77/83
- Formations diplômantes du travail social 0/1

Internat

Aménagement

Formation	Taux d'accès	Général	Techno	Pro
Lycée Guy Mollet (Arras - 62) Public BTS - Services - Commerce International	29%	64%	23%	14%
Lycée Portes De L'Oisans (Vizille - 38) Public BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique	44%	10%	38%	52%
Lycée Pierre-Emile Martin (Bourges - 18) Public BTS - Production - Contrôle industriel et régulation automatique - en apprentissage	0%	0%	0%	100%
Cité scolaire Jean Moulin (Albertville - 73) Public BTS - Services - Comptabilité et gestion	51%	21%	42%	38%
Lycée des Métiers - Léonard de Vinci (Villefontaine - 38) Public BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l'image	3%	50%	30%	20%
Lycée Jacques Prevert (Boulogne-Billancourt - 92) Public BTS - Services - Métiers de l'audio-visuel opt - gestion de la	6%			

A map of France with numerous numbered markers (1-30) indicating the locations of different BTS formations across the country. Major cities like Paris, Lyon, Marseille, and Bordeaux are visible, along with regional names like Normandie, Bretagne, and Occitanie.



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

Les vœux

Un vœu = **un choix pour une formation** dans un établissement d'enseignement supérieur

- 10 vœux maximum sans hiérarchisation
- Possibilité de sous-vœux selon les formations (Cpge, but, bts, lfsi...)
- 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage

- Le secteur géographique correspond au bassin de recrutement du 1^{er} cycle du supérieur. Il s'agit généralement de l'académie du lycéen. Dans des cas exceptionnels, le secteur peut différer de l'académie. L'information est alors disponible dans Parcoursup.
- Le secteur géographique dépend de l'adresse des représentants légaux ou du candidat majeur. Pour les candidats en terminale, ces éléments sont pré-remplis par l'établissement scolaire, ils ne peuvent être modifiés par le candidat. Les adresses des deux représentants légaux sont prises en compte lorsqu'elles ne se situent pas dans le même secteur.

A noter : Toutes les informations pré-remplis doivent être vérifiées et corrigées si elles sont erronées.

La prise en compte d'un changement de domicile peut être obtenue dans certains cas.

Pour les filières sélectives :

Les lycéens peuvent postuler sur les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les filières non sélectives :

Les lycéens peuvent postuler sur les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors. Pour que les bacheliers qui le souhaitent puissent accéder aux formations proposées dans leur académie, un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de leur secteur de recrutement sera fixé pour chaque formation de licence ou de PACES dans laquelle le nombre de vœux excède la capacité d'accueil.

Un lycéen peut demander une césure directement : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)

Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le maintien de sa bourse pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure sans repasser par Parcoursup

Attention vérifier auprès des formations demandées si l'année de césure est acceptée

La demande de césure n'est pas accordée de droit, l'élève doit écrire une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités du projet envisagé. C'est le directeur de l'établissement de formation qui prendra ensuite la décision finale d'accorder ou non le droit de césure à l'élève.

Les vœux : examen par les établissements du supérieur

Pour chaque formation demandée, le dossier comporte :

- le projet de formation motivé
- les bulletins de 1ère et terminale (1^{er} et 2^{ème} trimestre) et les notes aux épreuves anticipées du baccalauréat, **notes des épreuves finales des 2 spécialités**
- les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée
- la fiche Avenir renseignée par le lycée



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

Le calendrier



Retrouvez les informations utiles pour élaborer votre projet d'orientation

[terminales 2021-2022.fr](https://terminales2021-2022.fr)
des infos et des conseils pour
construire son projet
d'orientation

[Le moteur de recherche
des formations 2021](#)
en savoir plus sur les
formations qui vous
intéressent

[Les services numériques
d'aide à l'orientation](#)

[Bac et Parcoursup 2022](#)
ce qu'il faut savoir

Etape 1

A Partir de novembre

Informations sur le fonctionnement de la plateforme

Etape 2

Du 20 janvier au mardi 29 mars

Inscription et saisie des vœux.

Le jeudi 07 avril au plus tard

Finalisation des dossiers et confirmation des vœux (Lettre de motivation, ...)

Etape 3

Du jeudi 02 juin au vendredi 15 juillet

Réception et ACCEPTATION des PROPOSITIONS

A partir du mardi 05 juillet, après les résultats du baccalauréat

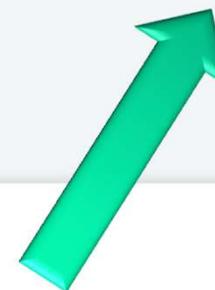
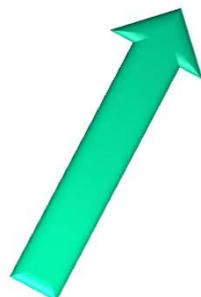
Inscription administrative dans l'établissement

A partir du 1^{er} juillet, je peux solliciter la commission d'accès à l'enseignement supérieur

Du 22 juin au 16 septembre : Procédure complémentaire

Le calendrier – Etape 2 – S’inscrire

Du 20 janvier au jeudi 29 mars inclus



Du 20 janvier au jeudi 29 mars inclus

Se munir de :

- Une adresse électronique valide
- Le n° INE (Identifiant national élève sur le bulletin).
- Le relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat ou le relevé de notes du baccalauréat. (Pour vérification des notes)
- le dernier avis d'imposition de votre (vos) parent(s) ou tuteur(s) si vous demandez une **CPGE avec internat**, pour effectuer une **simulation** de l'éventuelle attribution d'une bourse sur critères sociaux.

La demande de bourse doit se faire en plus sur le site du CROUS

Ne pas oublier de valider chaque rubrique de l'inscription en cliquant sur :

J'enregistre

Etape 3 – Confirmation - Impression des candidatures

Validation des candidatures Jusqu'au 07 avril



Etape 3 – Confirmation - Impression des candidatures

Validation des candidatures jusqu'au 07 avril

- ▶ Pour que les **vœux** saisis soient **définitifs** sur  **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur
- ▶ Compléter le dossier pour chaque **vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme....
- ▶ **Confirmer** chaque **vœu**



Date limite de confirmation des vœux : 7 avril

**si un vœu n'est pas confirmé après le 7 avril,
le vœu est supprimé**

Après le 7 avril possibilité de renoncer à un vœu confirmé

Etape 3 – Proposition d'admission : Réponse des candidats

Du 02 juin au 15 juillet inclus



De mai à septembre : les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

- ☑ dès le 2 juin 2022 : si je n'ai reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, BUT, IFSI ...) je peux demander un accompagnement dans mon établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) pour préparer la phase complémentaire.
- ☑ du 23 juin au 16 septembre 2022 : je peux participer à la phase complémentaire et formuler de nouveaux vœux dans des formations qui ont des places disponibles
- ☑ à partir du 1er juillet 2022 : je peux solliciter depuis mon dossier la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie pour m'aider à trouver une formation au plus près de mon projet

Etape 3 – Proposition d'admission

Réponse des candidats

Quel est le délai pour répondre aux propositions des établissements ?

A compter du 2 juin 2022, lorsque vous recevez une réponse d'une formation, vous avez deux jours pour y répondre.

Pendant les épreuves du bac du 14 juin au 1er juillet 2022, les délais de réponse sont suspendus.

Dans tous les cas, la date limite pour répondre est bien indiquée pour chaque proposition d'admission

Etape 3 – Proposition d'admission : Réponse des candidats

- Pour une formation **sélective** (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Réponse donnée au futur étudiant

Réponse du futur étudiant

OUI (proposition
d'admission)



Il accepte ou
renonce

ou

Oui, en attente d'une
place



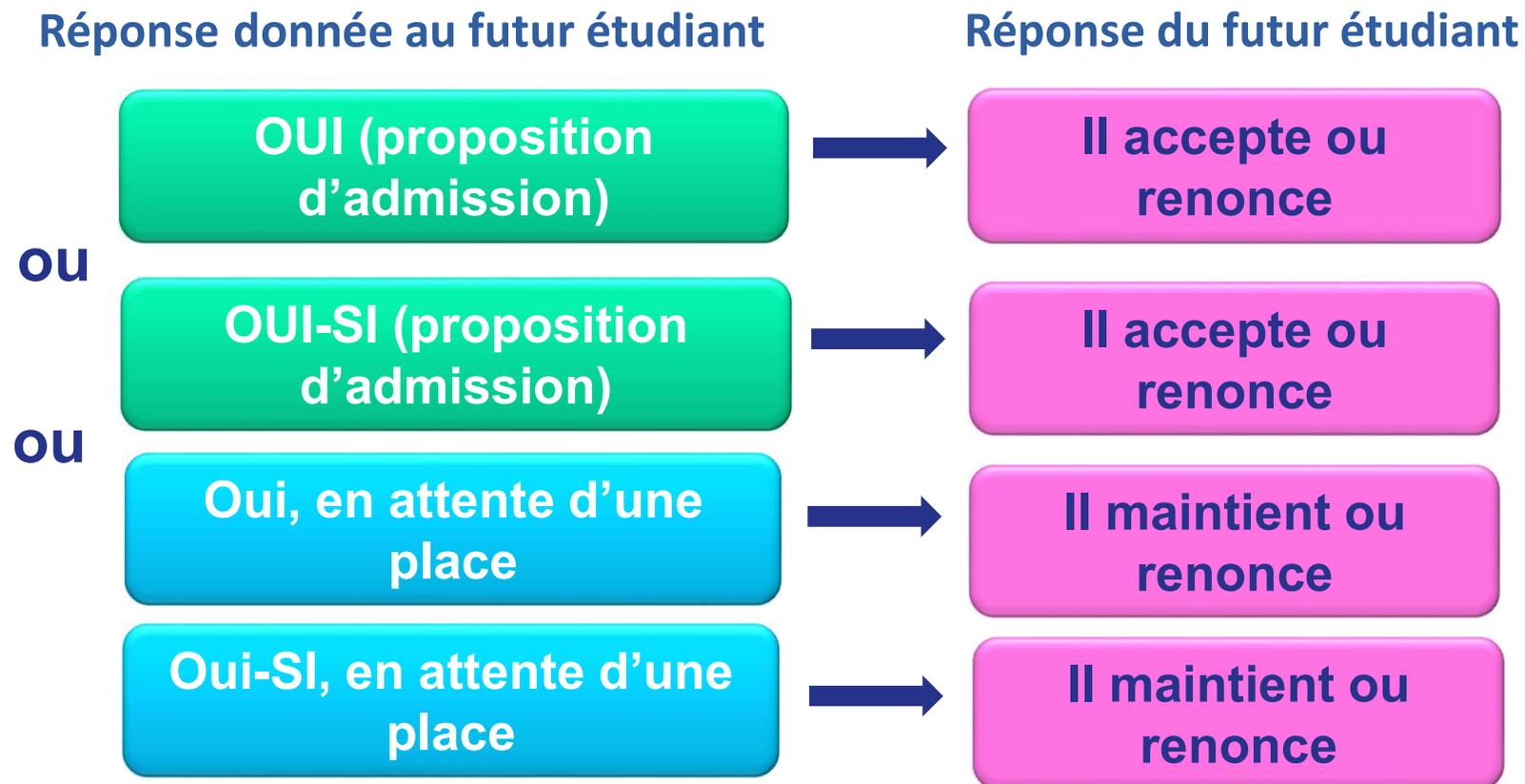
Il maintient ou
renonce

ou

NON

Etape 3 – Proposition d'admission : Réponse des candidats

► Pour une formation **non sélective** (licence)



oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Etape 3 – Proposition d'admission : Réponse des candidats

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si):

- il **accepte** la proposition (ou y **renonce**)
- **s'il le souhaite, ses autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):

- il doit accepter une seule proposition parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- **s'il le souhaite, ses autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup

Etape 3 – Proposition d'admission : Réponse des candidats

- **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :**
Des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux
- **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**

Dès le **02 juin**, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler **des nouveaux vœux en phase complémentaire à partir du 23 juin.**

l'option du répondeur automatique

Quand ?

A partir du 02 juin

Pour qui et pourquoi ?

Pour les candidats ayant des vœux en attente

Pour gagner en tranquillité : plus besoin de se connecter à la plateforme,

A noter : le répondeur automatique est une option facultative.

Comment ?

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

Un point d'étape obligatoire fin juin

Pour qui et pourquoi ?

Pour les seuls candidats ayant des vœux en attente (qu'ils aient accepté ou non une proposition d'admission)

A noter : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés. Il en est de même pour ceux qui ont activé l'option « répondeur automatique ».

Pour faire le point sur votre dossier

Etape 5 – Inscription administrative

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer.

- L'élève doit cliquer sur le bouton « Infos inscription administrative » en face de la proposition d'admission.

C'est la formation qui fixe ses propres modalités d'inscription, l'élève doit donc **prendre contact directement avec l'établissement** d'accueil pour procéder à l'inscription administrative.

Attention ! les établissements ferment durant 4 semaines pendant les congés d'été.

Si l'élève a des questions concernant l'inscription, il devra attendre la réouverture pour s'adresser à lui.

Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations **en dehors de Parcoursup**, il doit obligatoirement télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

L'apprentissage

Cas particulier : l'apprentissage

Le candidat doit rechercher son contrat

Les vœux peuvent être formulés pendant du 20 janvier au 13 septembre, pour les vœux saisis après le 07 avril, le candidat a 8 jours pour confirmer.

Phases de proposition d'admission et réponses des candidats :

Le candidat est « **en attente de contrat** » sur son vœu jusqu'à ce qu'il informe l'établissement de l'obtention d'un contrat.

Durant le temps qu'il est en « en attente de contrat », le candidat peut avoir une **proposition sous statut étudiant**



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

La procédure complémentaire

La procédure complémentaire – Du 23 juin au 16 septembre

Pour les candidats :

avec ou sans proposition

n'ayant effectué aucune candidature

Seules les formations ayant des places vacantes sont proposées.

L'élève ne peut en revanche pas saisir un vœu en phase complémentaire qu'il a déjà saisi en phase principale même si ce vœu a été refusé par la formation d'accueil en phase principale et même s'il reste des places dans la formation. Par contre, il peut candidater sur une même formation mais dans un autre établissement.

La Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)

Pour les candidats sans proposition ou en attente

- **Commission d'accès à l'enseignement supérieur (de juillet à septembre)**

étudie les souhaits de formations prioritaires et les dossiers des bacheliers

fait des propositions de formations au plus près de leurs choix initiaux

accompagne une éventuelle mobilité géographique : des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales



 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

Pour vous accompagner

Pour vous accompagner

Permanences des PsyEN
au lycée

Actions organisées par le
lycée ou par le
professeur principal

Au CDI
Publications ONISEP,
questionnaire d'intérêts

Internet

Salons, forums

Portes ouvertes
des
établissements

Pour vous accompagner

▶ Découverte des établissements

- ▶ CAP'SUP (s'adresser au secrétariat de la proviseure adjointe)
- ▶ Journées portes ouvertes

▶ Site internet

- ▶ www.ac-limoges.fr/ Rubrique Orientation
- ▶ <https://eduscol.education.fr/cid146486/parcoursup.html>
- ▶ <http://www.terminales2021-2022.fr/>
- ▶ <https://www.parcoursup.fr/>
- ▶ <http://www.etudiant.gouv.fr/>
- ▶ <https://www.crous-limoges.fr>

Pour vous accompagner

Des services d'assistance tout au long de la procédure

> **Le numéro vert** : 0 800 400 070

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour rester informé :**

 @Parcoursup_info

 @Parcoursupinfo

 @Devenir Etudiant